



Au sujet des vigiles de magasin et leurs pouvoirs

Par **vanessa26**, le **05/06/2013** à **15:37**

Bonjour,rnrnJe suis dans une situation financière précaire et là, je viens juste de trouver un petit boulot. Je suis très déprimée, mes parents m'ont tourné le dos, ils n'acceptent pas d'être grands-parents (j'ai une fille de 4 ans et ils s'en fichent). Donc, ma vie est loin d'être facile, je suis une personne sensible et pourtant, depuis quelques temps, je me suis mise à voler de la nourriture dans les magasins. Il y a quelques semaines, j'ai été prise à Auchan, le vigile m'a prise par la manche de mon blouson pour m'emmener dans la salle de contrôle, je ne sais pas s'il en avait le droit, même si je suis en infraction.rnrnMerci.

Par **citoyenalpha**, le **07/06/2013** à **15:15**

BonjourrnrnLe vol est un délit.rn rnle vigile peut en cas de flagrant délit et comme tout citoyen vous arrêter. Il peut soit vous demander de rembourser les objets volés soit appeler la police qui procédera à votre interpellation et le procureur vous contraindra à rembourser les objets volés. rnrnRestant à votre disposition.

Par **Alexandresvp**, le **11/06/2013** à **20:06**

bonjourrnrnLe vigile peut te faire repayer le produit mais il ne peut pas vérifier tes pieds car il n'est pas assimilé à un policier rnrnTa vie est peut être dure mais en faisant cela tu rends encore plus dure celle des autres...

Par **miac**, le **11/06/2013 à 20:50**

Bonjourrnvoler n'a jamais arrangé une situation précaire au contraire aujourd'hui il y a des associations qui peuvent aider les gents qui se trouvent dans le manque de nourriture ,je sais se n'est pas facile d'aller réclamer mais la situation est bien plus pénible quand vous êtes arrêtée pour vol.rnbonne soirée.

Par **moisse**, le **13/06/2013 à 08:25**

bonjourrnCeci dit les exemples ne manquent pas, de non responsabilité pénale due à l'état de nécessité (Code pénal 122-7).

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013 à 10:28**

la jurisprudence de la cour de cassation en la matière est plutôt stricte. rnrnil ne faut pas confondre la responsabilité pénale et la peine. rnrnil est plus aisé pour une juridiction de déclarer coupable du vol et de dispenser de peine au vu des circonstances.